

CHANGEMENT DES HORAIRES DE RECEPTION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION ET REFORMULATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie Obligataire
Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Agrément du Ministre des Finances du 05 mars 1992
Siège social : 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE SICAV porte à la connaissance des actionnaires et du public que son conseil d'administration tenu le 10 Août 2022 a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

-Du lundi au vendredi de 8h à 17h00

Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2022.

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de séance unique :

TUNISIE SICAV porte à la connaissance des actionnaires et du public que son conseil d'administration tenu le 16 septembre 2021 a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de séance unique comme suit :

-Du lundi au vendredi de 8h à 14h00

Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2022.

Reformulation des orientations de placement :

Pour apporter plus de précisions aux orientations de placement de la SICAV, elles ont été reformulées comme suit :

Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<ul style="list-style-type: none">▪ 0% en actions▪ Entre 50% et 80% en : <p>-BTA et emprunts garantis par l'état</p> <p>-Emprunts obligataires émis par voie d'appel public à l'épargne</p> <p>-Actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif (dans la limite de 5% de l'actif net)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Entre 0%et 30% en : <p>-Titres de créances à court terme émis par l'état</p> <p>-Titres de créances à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 20% en liquidité et quasi-liquidité : on entend par liquidité, les dépôts placés en compte à vue ou à terme. Les valeurs assimilées aux liquidités sont, lorsqu'elles ont moins d'un an d'échéance, les bons du trésor à court terme, les titres de créances à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie	<ul style="list-style-type: none">▪ Au moins 50% de l'actif en : <p>-Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires émis ou garantis par l'Etat ;</p> <p>- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne ;</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en : <p>-Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ;</p> <p>-Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres OPCVM Obligataire▪ Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités

Le prospectus de TUNISIE SICAV mis à jour sous le numéro 92-58/A002 ainsi que les statuts mis à jour de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, du gestionnaire la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, sise à l'Immeuble Intégra. Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène, de la société TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, sise à l'Immeuble Intégra. Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène et des points de vente d'Amen Bank.